



Harcelement DIRECT ENERGIE

Par **sosopoum**, le **23/08/2014** à **17:51**

Bonjour

Nous sommes harceler par DIRECT ENERGIE et sa société de recouvrement EFFICO DEPUIS JANVIER 2014 pour une facture de résiliation ou il y a que des erreurs. Nous avons déposé le dossier au médiateur de l'énergie qui comme tous le monde le sais ne travail pas au mois d'août. DIRECT ENERGIE et EFFICO nous envoies un courrier venant d'un sois disant huissier du Mans alors que le dossier est en médiation. Nous avons adressé par mail a cette huissier le justificatif de médiation. Voir comment celui-ci va réagir.

Mais le dossier le plus énervant et ou ont en perd la tête, c'est que nous avons acheté une maison en 2011, nous étions à l'époque chez POWEO avec qui cela se passait bien. En 2011 DIRECT ENERGIE nous a envoyé des factures alors que nous n'étions pas chez eux et qu'il n'avait encore pas fusionner. Les factures sont d'autant plus absurdes les unes que les autres puisque nous n'avions pas de gaz nous étions en DGI et que nos factures concernant l'électricité quand celle-ci à été remise au normes venait de poweo. DIRECT ENERGIE Nous a réclamé 137.50 euros en 2011 qui ne correspondait à rien puisque nous n'étions pas chez eux et n'avons signer aucun contrat avec eux, à l'époque nous avons régler cette histoire avec notre assistance juridique. ET en avril 2014 DIRECT ENERGIE nous fait envoyer un courrier ou il est mentionner le nom d'un huissier de notre région à qui nous avons transmis tous les documents prouvant que nous n'étions pas chez eux et que nous payons nos factures à poweo et que les factures concernant le gaz était fausse car nous avons eu le gaz que le 19 mai 2011 et il nous facture les période de mars à mai 2011. Suite à cela silence complet de cette huissier, le 13 aout 2014 cette huissier nous relance par mail ou nous lui retournons le courrier qu 15 avril 2014 ainsi que les documents que nous leur avons donné. Aujourd'hui 23 aout 2014 nous recevons un nouveau courrier de cet huissier qui viens de Bobigny mais avec l'adresse de l'huissier de notre ville ou il a le culot de noter que nous n'avons jamais donné suite à la mise en demeure du 11 avril 2014. Nous avons renvoyé un mail de suite en leur demandant si il ne se moquais pas de nous. Nous n'avons pas peur mais aimerions savoir de quoi sont capable ses gens alors que nous avons prouvé que nous leur devons pas cette somme.

Pouvez vous nous aider ?

En vous en remerciant

Par **Camille_DE**, le **25/08/2014** à **10:53**

Bonjour,

je m'appelle Camille, je suis chargée de répondre aux questions des internautes sur les forums concernant Direct energie.

Pouvez-vous me transmettre votre référence client (indiquée sur votre facture) par mail à l'adresse camille(@)direct-energie.com (sans les parenthèses) afin que je me renseigne sur votre dossier s'il vous plaît ?

Merci d'avance et bonne journée.

Par **sosopoum**, le **25/08/2014** à **11:23**

voila je viens de vous envoyer ce que vous m'avez demandé, j'espère que cette fois-ci les dossiers seront clos

Par **sosopoum**, le **27/08/2014** à **20:52**

Bizarre je vous adresse un mail et plus de réponse même pas au mail, cela vous amuse de prendre les gens pour des imbeciles

Par **vafenculodirectenergie**, le **13/01/2016** à **15:36**

ce n'est que des fils de pute chez direct energie, pareil chez edf et gdf envoyé les chier gardé vos justificatif de paiement et envoyé chier l'huissier qui 9 fois/10 bleuf pour vous faire payé or sans accord d'un tribunal ils peuvent rien faire meme pas vous coupé l'electricité maintenant qu'ils aillent se faire mettre tous ses fils de pute